

SOLIDARITÉS

ACTION SOCIALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 27 juillet 2015 portant nomination à la Commission centrale d'aide sociale

NOR : AFSA1530522A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L 134-2;
Vu l'arrêté du 26 mai 2015 portant nomination à la commission centrale d'aide sociale;
Vu la décision du Conseil constitutionnel n° 2012-250 QPC du 8 juin 2012,

Arrête:

Article 1^{er}

Est nommée rapporteure auprès de la commission centrale d'aide sociale, en tant que personne particulièrement compétente en matière d'aide ou d'action sociale: Mme Mélody Martin.

Article 2

Il est mis fin sur sa demande, aux fonctions de M. Jacques MIGNAUX, président de section à la commission centrale d'aide sociale.

Article 3

Le directeur général de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 27 juillet 2015.

Pour la ministre et par délégation :
*La sous-directrice des affaires financières
et de la modernisation,*
C. LAMBERT